



11/02/2022

RP CPIP

RAEP CPIP 2022

Le mauvais scénario concocté par la DAP touche à sa fin

Voilà maintenant plusieurs semaines que la DAP maintient un suspens insoutenable, jouant avec les nerfs de tous les candidats qui ont présenté l'examen professionnel 2022 pour accéder à la Classe Exceptionnelle. Les résultats viennent enfin de paraître sur intranet :

http://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/art_pix/Admission%20CPIP-EX-%202022.pdf

Félicitations aux admis !!

Notons toutefois que, **au lieu des 109 promus annoncés au RAEP 2022, ils ne sont finalement que 63 !**

Pour sûr, ce film sera apprécié de tous à sa juste valeur !

Face à ce merveilleux rebondissement, nous avons sollicité les scénaristes. Nous avons évidemment dû les relancer, les clés d'une telle réussite ne pouvant être divulguées aussi facilement.

Ils ont fini par nous les donner. Voici ce qui s'est joué en coulisse.

La DAP nous a informés que **seuls 139 candidats sur plus de 180 inscrits ont présenté l'oral**. Ils ont donc choisi, unilatéralement, et évidemment sans consulter, ni même aviser les organisations syndicales, de réduire le nombre de promus à 63 (ce qui augmentera mécaniquement le nombre de promotions au tableau d'avancement).

Ce nombre réduit d'agents participant au RAEP est-il réellement surprenant ? **Pour le SNEPAP-FSU, c'était pourtant largement prévisible !**

En effet, nous restons convaincus que le **refus des DISP de financer** le déplacement des candidats pour présenter l'oral du RAEP, au motif qu'ils avaient déjà eu des remboursements de frais pour présenter les RAEP précédents au cours de l'année 2021, est la raison principale de cette défection, bien au-delà des impacts de la crise sanitaire.

Il convient de rappeler ici que **seule la DAP est responsable de l'organisation de plusieurs examens professionnels au cours de l'année 2021, pour combler les retards accumulés les années précédentes.**

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44

Messagerie : snepap@fsu.fr - Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap-Fsu sur





RP CPIP

Outre cette défection du nombre de candidats, ce refus de financement a engendré une formidable inégalité de traitement entre agents, ceux étant situés à proximité des centres d'exams, étant de fait plus avantagés que ceux qui devaient financer transport et hébergement.

Il est indéniable que malgré cette diminution, les chances de promotion au RAEP 2022 ont été supérieures aux années précédentes (en 2021, il y avait eu 78 admis pour 167 candidats présents ; en 2020, 60 admis pour 255 présents).

Cependant, une nouvelle fois, ce mauvais scénario ne pourra être perçu que comme du mépris de la part de tous les candidats, et au-delà, de toute la profession.

Si les résultats sont enfin parus, le SNEPAP-FSU demande à la DAP de prendre ses dispositions pour que les agents n'aient pas à l'avenir à payer les frais de son manque d'anticipation.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44

Messagerie : snepap@fsu.fr - Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap-Fsu sur

